



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

**A Louvain-la-Neuve - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **OUI** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences vétérinaires**

Organisé par: **Faculté des sciences (SC)**

Sigle du programme: **VETE1BA** - Cadre francophone de certification (CFC): 6

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	4
Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
Structure du programme .....	5
Programme .....	5
Programme détaillé par matière .....	5
Prérequis entre cours .....	9
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	9
Programme détaillé par bloc annuel .....	9
VETE1BA - 1er bloc annuel .....	9
VETE1BA - 2e bloc annuel .....	11
VETE1BA - 3e bloc annuel .....	13
Informations diverses .....	15
Conditions d'accès .....	15
Pédagogie .....	17
Evaluation au cours de la formation .....	17
Mobilité et internationalisation .....	17
Formations ultérieures accessibles .....	17
Gestion et contacts .....	17

## VETE1BA - Introduction

### INTRODUCTION

#### Introduction



La formation en médecine vétérinaire comporte deux cycles d'études : trois blocs annuels de programme de bachelier et trois blocs annuels de master. En médecine vétérinaire, l'UCLouvain n'organise que le programme de bachelier.

#### Votre profil

L'homme ou la femme médecin vétérinaire est avant tout un-e scientifique au service de la santé animale. Spécialiste de la médecine des animaux domestiques (d'élevage ou de compagnie), il ou elle veille à la qualité de tous les produits et sous-produits d'animaux consommés par la population, depuis les conditions d'élevage des animaux jusqu'à l'assiette du consommateur.

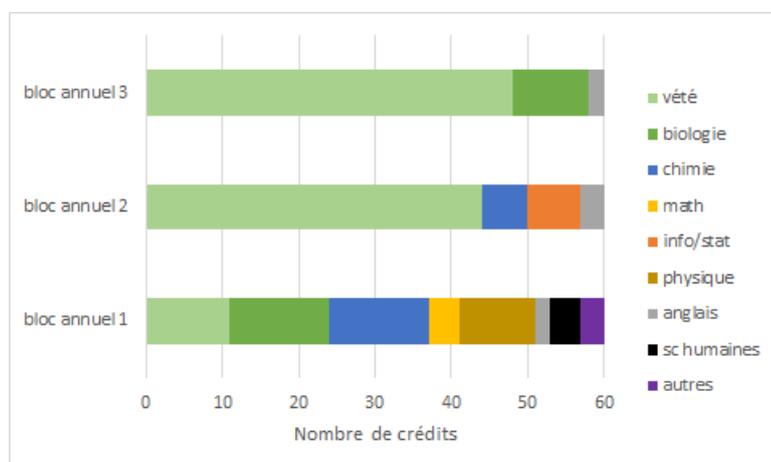
#### Votre futur job

La grande majorité des diplômé-es s'orientent vers la pratique de la médecine vétérinaire, que ce soit des animaux de production ou des animaux de compagnie. Les vétérinaires travaillent de plus en plus en association.

Le secteur privé recrute régulièrement des vétérinaires soit pour la recherche ou le développement de nouveaux produits, soit pour des activités du secteur technico-commercial.

La recherche offre également des postes aux vétérinaires, ainsi que le secteur de l'élevage, de la sécurité alimentaire et de la surveillance des épidémies.

#### Votre programme



La **première année** est centrée sur l'acquisition du socle de compétences en sciences (chimie, biologie, mathématiques et physique). Vous entamerez la formation spécialisée par l'étude de l'anatomie comparée et de la botanique appliquée.

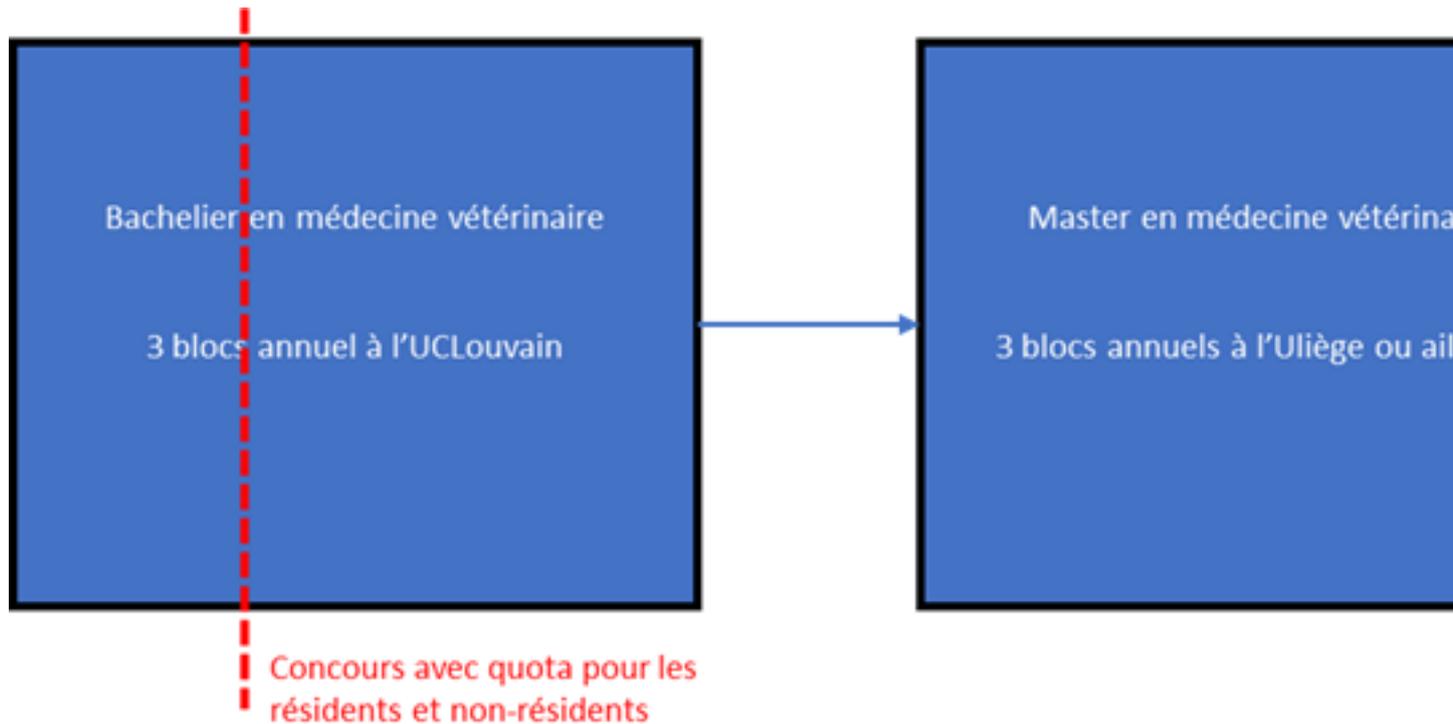
Après la session de juin du 1er bloc annuel, les étudiant-es sont soumis à un **concours** qui porte sur les matières des cours du 2e quadrimestre. Le nombre d'étudiant-es admis à poursuivre varie chaque année et est défini par décret de la Communauté française de Belgique (une cinquantaine pour l'UCLouvain, environ). Sur base des résultats au concours, un classement est établi et publié début juillet. Seuls les étudiant-es classé-es en ordre utile et ayant acquis au minimum 45 crédits du bloc 1 à l'issue de la délibération

de septembre reçoivent l'attestation les autorisant à poursuivre le bachelier en médecine vétérinaire ; ils peuvent alors prendre des cours de bloc 2 et 3 à leur programme. Le nombre d'attestations délivrées aux étudiants non résidents ne peut pas excéder 20% de l'ensemble des attestations. Cette attestation est exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

Les étudiant-es qui n'ont pas obtenu d'attestation peuvent présenter le concours une seconde fois l'année suivante. Pour cela, ils doivent se réinscrire en première année même s'ils ont acquis les 60 crédits du bloc 1, sans pouvoir anticiper des cours de bloc 2 et 3. La faculté peut aider les étudiant-es à élaborer un PAE adapté. Le décret permet de s'inscrire au **concours maximum deux fois, deux années consécutives**. Si après deux tentatives, ils n'ont pas obtenu l'attestation, ils ne pourront plus s'inscrire en médecine vétérinaire en Communauté française de Belgique.

Les **deuxième** et **troisième** années comprennent une proportion grandissante de cours particuliers à la filière et qui vous préparent aux matières spécialisées des années de master (Université de Liège). Leur objectif est l'acquisition d'une connaissance approfondie des différents aspects de la biologie des principaux animaux domestiques sains (cheval, bovin, ovin, carnivores, porc et oiseaux).

### Votre parcours



Une fois bachelier, vous poursuivrez votre formation par le Master en médecine vétérinaire organisé par l'Université de Liège ou d'autres universités européennes.

## VETE1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances générales et disciplinaires ainsi que les compétences personnelles et relationnelles nécessaires à la formation proposée en master en médecine vétérinaire afin de devenir un scientifique spécialiste de la santé et du bien-être animal, tel est le défi proposé à l'étudiant-e bachelier en médecine vétérinaire.

L'étudiant-e maîtrisera d'abord les principes généraux des sciences fondamentales (biologie, chimie, physique et mathématiques) nécessaires à la compréhension des processus complexes qui président au fonctionnement d'un animal en bonne santé, processus qu'il étudiera ensuite de manière structurée, critique et surtout multidisciplinaire (morphologie, physiologie, biochimie, immunologie...).

Il ou elle améliorera ses compétences personnelles telles que sa capacité à étudier, à s'auto-évaluer, à s'adapter, à planifier une tâche, à gérer son temps mais développera également ses compétences relationnelles comme la capacité à travailler en groupe, à communiquer, à dialoguer.

Au terme du programme de bachelier en médecine vétérinaire, l'étudiant-e sera capable d'aborder la formation de master en médecine vétérinaire par l'acquisition d'une vaste somme de connaissances théoriques et pratiques relatives aux espèces d'animaux de compagnie et de production ainsi que par sa capacité à utiliser et appliquer ses connaissances dans la réalisation de la démarche diagnostique enseignée en master et utilisée au cours de sa vie professionnelle.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser et utiliser les principaux concepts des sciences fondamentales et disciplinaires nécessaires à la compréhension de la complexité d'un être vivant.

1.1 Démontrer une compréhension approfondie des concepts de base des sciences fondamentales :

- organiser, par l'étude des concepts fondamentaux de la biologie, ses connaissances disciplinaires dans une perspective évolutionniste et centrées sur l'organisme animal.
- maîtriser, en chimie générale et en chimie organique, la dimension moléculaire de la matière vivante, prérequis indispensable à l'étude de son fonctionnement normal ou anormal.
- maîtriser, en physique et en mathématiques générales, les lois fondamentales de l'univers qui président à tout phénomène, y compris celui de la vie, mais également, plus encore que par l'étude des autres matières, se confronter à la rigueur du raisonnement logique de la démarche scientifique.
- développer, par les probabilités et les statistiques, un esprit d'analyse critique, la maîtrise du raisonnement par hypothèse ainsi que la compréhension et l'interprétation d'un résultat statistique.

1.2 Intégrer les principales notions des sciences disciplinaires relatives aux espèces d'animaux de compagnie et d'animaux de production

- 1.2.1. En morphologie, faire preuve d'une connaissance approfondie de l'anatomie normale, y compris de son aspect radiologique ; de l'histologie normale des tissus et des organes.
- 1.2.2. En embryologie, connaître et comprendre les aspects importants en clinique du développement de l'embryon depuis la fécondation jusqu'à la naissance.
- 1.2.3. En physiologie, décrire précisément le fonctionnement et la régulation des différents systèmes d'organes qui composent un animal, y compris le système immunitaire.
- 1.2.4. En biochimie, identifier les composants biochimiques de la matière vivante ainsi que spécifier leurs voies de synthèse et de dégradation.
- 1.2.5. Intégrer les exigences en termes de gestion, de nutrition, d'environnement et de besoins éthologiques des espèces d'animaux de compagnie et d'animaux de production dont il connaîtra les différentes races.
- 1.2.6. Maîtriser également les bases de la génétique moléculaire et factorielle.
- 1.2.7. Connaître les caractéristiques générales des principales familles d'agents pathogènes (bactéries, virus, parasites) et les grands principes de leur virulence, prophylaxie et thérapeutique comme prérequis à l'étude des maladies infectieuses étudiées en master.
- 1.2.8. Prendre conscience des enjeux que pose la santé animale dans le cadre de la protection de la santé publique et de celle de l'environnement, se former à la démarche clinique du diagnostic.

2. Mobiliser les aptitudes méthodologiques exigées par le niveau universitaire du programme d'étude et le niveau de l'exercice de la profession de médecin vétérinaire

2.1 Comprendre et intégrer un savoir avec rigueur, précision et analyse critique.

2.2 Mesurer son niveau de maîtrise d'un sujet ou d'une matière et approfondir par lui-même un domaine abordé au cours du programme.

2.3 Rechercher avec méthode des informations scientifiques valides et pertinentes, se livrer à leur analyse critique et à leur synthèse.

2.4 Utiliser ces informations pour proposer des solutions à des problématiques scientifiques, sociales ou éthiques.

2.5 Organiser et gérer son temps de travail.

2.6 Structurer et argumenter un raisonnement scientifique.

2.7 Etablir les liens verticaux et transversaux unissant les différents enseignements et concepts afin d'aborder l'animal et son (dys-)fonctionnement dans son ensemble.

3. Travailler en équipe et développer ses habilités relationnelles.

3.1 Prendre des décisions éclairées et partagées, écouter, respecter chacun, développer une argumentation cohérente et établir un débat constructif dans le cadre de travaux en groupes.

3.2 Collaborer, dialoguer voire diriger un petit groupe de travail.

3.3 Accroître son sens des responsabilités et sa capacité à gérer et organiser un projet.

4. Maîtriser les techniques expérimentales générales des sciences fondamentales et des matières disciplinaires.

- 4.1 Manipuler convenablement les instruments, la vaisselle et les réactifs lors des différents laboratoires de sciences fondamentales (chimie, biologie et physique).
- 4.2 Utiliser correctement les microscopes, les différentes loupes, les principaux instruments de dissection, les instruments de mesure, de prélèvement, d'analyse, etc. des enseignements disciplinaires.
- 4.3 Décrire et appliquer rigoureusement les normes de sécurité et d'hygiène relatives à ces instruments et aux techniques d'analyse et de dissection.
5. Approcher et procéder aux manipulations de base des espèces d'animaux de compagnie et d'animaux de production.
- 5.1 Maîtriser sans crainte l'abord et le contact physique avec l'animal domestique.
- 5.2 Prodiguer les soins élémentaires (propreté et alimentation) et appliquer les normes d'hygiène adaptées à chaque espèce.
- 5.3 Formuler des conseils généraux sur l'entretien et la gestion de ces espèces.
- 5.4 Etre préparé à aborder efficacement en master la contention de l'animal malade et les soins à lui apporter.
6. Communiquer efficacement et convaincre
- 6.1 Communiquer en français, oralement ou par écrit :
- 6.1.1 Exprimer poliment et précisément à différents types de personnes son opinion sur des sujets relevant de la vie courante, de la santé et de la gestion animales.
  - 6.1.2 Adapter son discours au niveau de connaissance de son interlocuteur, y compris à propos de sujets complexes relevant de son domaine de compétence.
- 6.2 Communiquer en anglais :
- 6.2.1 Exploiter par lui-même des documents d'ordre général relatifs aux sciences de base et plus complexes et spécialisés en relation avec les matières disciplinaires (niveau C1 de l'échelle européenne CECRL).
  - 6.2.2 Comprendre l'essentiel de la langue anglaise écrite et orale dans un contexte essentiellement professionnel (niveau C1 CECRL).
  - 6.2.3 S'exprimer oralement et interagir de manière simple sur les sujets généraux ou relevant de ses enseignements disciplinaires (niveau B2 CECRL).
  - 6.2.4 Ecrire de façon simple et cohérente sur des sujets d'ordre général ou relevant de ses enseignements disciplinaires (niveau B2 CECRL).
7. Faire preuve d'un sens développé de la responsabilité envers la société, du devoir et de conscience professionnelle.
- 7.1 Agir en accord avec les règlements, la déontologie et l'éthique.
- 7.2 Faire constamment preuve du désir d'apprendre.
- 7.3 Devenir progressivement, dès son entrée à l'Université, le principal acteur de sa propre formation en développant les acquis d'apprentissage précités de façon de plus en plus autonome.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

---

Le programme des cours de ces trois blocs annuels comprend un ensemble complet d'enseignements qui relèvent des sciences de base (biologie, chimie, mathématiques, physique), de la philosophie, des sciences communes aux différentes filières du " vivant " (biochimie, génétique, biostatistique, microbiologie, immunologie, histologie générale, etc.) et de sciences plus spécifiquement vétérinaires (anatomie, embryologie, physiologie, histologie, éthologie des animaux domestiques, ethnographie, biologie végétale appliquée à l'élevage, etc.).

La proportion d'enseignements spécifiquement vétérinaires augmente au cours des trois blocs du programme de bachelier.

Dans le contexte du plan langues, chaque bloc annuel contient un bloc d'anglais. Le dernier, en bloc 3, comporte la présentation d'un séminaire en anglais sur un thème biologique.

## VETE1BA Programme

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

---

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

1 2 3

## o Contenu :

### o Biologie (17 crédits)

○ LBIO1111	Biologie cellulaire et moléculaire	Patrick Dumont Charles Hachez	FR [q1] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LBIO112C	Biologie des organismes : plantes et animaux - VETE1BA - CHIM1BA - BABA1BA - MINCULTS		FR [q2] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LVETE1111	Biologie végétale appliquée à l'élevage	Muriel Quinet	FR [q2] [22.5h+15h] [3 Crédits] 🌐	X		
○ LVETE1312	Ecologie appliquée aux animaux domestiques	Jean-François Cabaraux	FR [q2] [30h+12h] [4 Crédits] 🌐			X

### o Physique et mathématiques (14 crédits)

○ LMAT1101	Mathématiques 1	Pedro Dos Santos Santana Forte Vaz	FR [q1] [30h+20h] [4 Crédits] 🌐	X		
○ LPHY1101	Physique 1 [M]		FR [q1] [32h+46h] [6 Crédits] 🌐	X		
○ LPHY1103	Compléments de physique		FR [q2] [40h+10h] [4 Crédits] 🌐	X		

### o Chimie et biochimie (19 crédits)

○ LCHM1111B	Chimie générale		FR [q1] [45h+45h] [8 Crédits] 🌐	X		
○ LCHM1141A	Chimie organique		FR [q2] [30h+20h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LCHM1271V	Eléments de biochimie		FR [q1] [20h] [2 Crédits] 🌐		X	
○ LCHM1371V	Metabolic biochemistry - cours et travail bibliographique		FR [q2] [30h+15h] [4 Crédits] 🌐		X	

### o Anatomie et Embryologie (28 crédits)

○ LVETE1141	Anatomie des animaux domestiques I	Ellen Rivas Leonel	FR [q1+q2] [45h+37.5h] [8 Crédits] 🌐	X		
○ LVETE1245	Anatomie des animaux domestiques: splanchnologie, esthésiologie et glandes endocrines [C]		FR [q1] [40h+35h] [6 Crédits] 🌐		X	
○ LVETE1246	Anatomie des animaux domestiques : systèmes nerveux, cardio-vasculaire et lymphatique [C]		FR [q2] [35h+40h] [7 Crédits] 🌐		X	
○ LVETE1250	Embryologie des animaux domestiques		FR [q1] [26h+4h] [3 Crédits] 🌐		X	
○ LVETE1342	Anatomie des animaux domestiques		FR [q2] [22.5h+22.5h] [3 Crédits] 🌐			X

### o Biochimie, physiologie et histologie animales (38 crédits)

○ LBIO1234	Histologie animale		FR [q1] [20h+20h] [4 Crédits] 🌐		X	
○ LVETE1390	Histologie spéciale et des animaux domestiques ■	Françoise Gofflot	FR [q1] [45h+60h] [8 Crédits] 🌐			X
○ LBRAL2102F	Physiological and nutritional biochemistry : parts 1, 2 and 3 ■		EN [q1] [24h] [2 Crédits] 🌐 > Facilités pour suivre le cours en français			X
○ LVETE1295	Compléments de biologie cellulaire animale ■		FR [q2] [26h] [3 Crédits] 🌐		X	
○ LVETE1296	Physiologie neuromusculaire des animaux domestiques		FR [q2] [22.5h+6h] [3 Crédits] 🌐		X	
○ LBIO1338	Travaux pratiques intégrés de physiologie, histologie et biochimie animales	Melissa Page Jean-François Rees	FR [q2] [0h+22.5h] [2 Crédits] 🌐			X
○ LVETE1374	Physiologie digestive et nutrition des animaux domestiques ■	Cathy Debier	FR [q2] [60h+4h] [6 Crédits] 🌐			X
○ LVETE1375	Physiologie des animaux domestiques : endocrinologie et reproduction	Isabelle Donnay	FR [q1] [45h+9h] [5 Crédits] 🌐			X

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ LVETE1376	Physiologie des animaux domestiques : physiologie cardio-vasculaire, rénale et respiratoire  <i>L'inscription à cette unité d'enseignement (UE) doit être conjointe à l'inscription à l'UE LVETE1375 sauf si les crédits pour LVETE1375 ont déjà été acquis précédemment.</i>	Isabelle Donnay	FR [q1] [45h+15h] [6 Crédits] 			X
<b>○ Biostatistique (7 crédits)</b>						
○ LVETE1262	Biostatistiques et analyse critique de l'information	Catherine Legrand	FR [q1] [45h+40h] [7 Crédits] 			X
<b>○ Immunologie (6 crédits)</b>						
○ LBIO1237	Immunologie : fondements et applications en biologie		FR [q1] [25h+15h] [4 Crédits] 			X
○ LVETE1243	Epidémiologie		FR [q2] [20h+4h] [2 Crédits] 			X
<b>○ Microbiologie (8 crédits)</b>						
○ LBIO1311	Microbiologie et virologie	Benoît Desguin Thomas Michiels	FR [q1] [40h+15h] [5 Crédits] 			X
○ LVETE1311	Parasitologie et mycologie	Tanguy Marcotty	FR [q2] [25h+7h] [3 Crédits] 			X
<b>○ Ethologie (4 crédits)</b>						
○ LVETE1230	Ethologie des animaux domestiques	Marc Vandenheede	FR [q2] [30h+15h] [4 Crédits] 			X
<b>○ Génétique (5 crédits)</b>						
○ LBIR1352	Génétique générale		FR [q2] [45h+15h] [5 Crédits] 			X
<b>○ Ethnographie (6 crédits)</b>						
○ LVETE1280	Ethnographie et appréciation des animaux domestiques		FR [q2] [45h+20h] [6 Crédits] 			X
<b>○ Philosophie, éthologie et éthique (4 crédits)</b>						
○ LSC1120	Notions de philosophie, d'éthologie et d'éthique	Charles Pence	FR [q1] [60h] [4 Crédits] 		X	
<b>○ Informatique (3 crédits)</b>						
○ LSC1181	Recherche documentaire et outils informatiques	Frédéric Brodtkom	FR [q1] [20h+10h] [3 Crédits] 		X	
<b>○ Séminaires et exercices intégrés (7 crédits)</b>						
○ LVETE1300	Integrated Seminars  [M]	Melissa Page (coord.) Muriel Quinet René Rezsöhazi Patrice Soumilion	FR [q2] [10h+15h] [2 Crédits] 			X
○ LVETE1381	Exercices d'intégration [M]	Cathy Debier Jean-Paul Dehoux Isabelle Donnay (coord.) Françoise Gofflot Jean-François Rees René Rezsöhazi	FR [q1+q2] [10h+40h] [5 Crédits] 			X
<b>○ Anglais (7 crédits)</b>						
○ LANG1861	English: reading and listening comprehension of scientific texts	Catherine Avery (coord.) Fanny Desterbecq Marc Piwnik	EN [q2] [10h] [2 Crédits] 		X	
○ LANG1862	English: reading and listening comprehension of scientific texts	Ahmed Adrieueche (coord.) Catherine Avery Ariane Halleux (coord.)	EN [q1] [30h] [3 Crédits] 			X

Bloc  
annuel

1 2 3

○ LANG1863	Anglais interactif pour étudiants en sciences (niveau intermédiaire+) 🇺🇸	Ahmed Adriouèche (coord.) Catherine Avery (coord.) Amandine Dumont (coord.) Sandrine Jacob (coord.) Nevin Serbest Françoise Stas	EN [q1 ou q2] [30h] [2 Crédits] 🌐			X
------------	--	---	-----------------------------------	--	--	---

## ○ Stage (2 crédits)

○ LVETE1244	Initiation à la ruralité et stage d'immersion en milieu professionnel (7 jours) [M]	Isabelle Donnay	FR [q1 ou q2] [10h+40h] [2 Crédits] 🌐			X
-------------	---	-----------------	---------------------------------------	--	--	---

## ○ Culture et esprit scientifique (3 crédits)

○ LVETE1101	Introduction à la santé publique et notions d'économie	Jean-Paul Dehoux François-Xavier Philippe	FR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐	X		
-------------	--	--	-----------------------------	---	--	--

## ○ Biosécurité (2 crédits)

○ LVETE1201	Biosécurité et bonnes pratiques vétérinaires [M]	Claude Saegerman	FR [q2] [7.5h+22.5h] [2 Crédits] 🌐		X	
-------------	--	------------------	------------------------------------	--	---	--

## ⊗ Cours facultatifs

Les crédits de ces cours ne sont pas comptabilisés dans les 180 crédits requis.

⊗ LSST1001	IngénieursSud	Stéphanie Merle Jean-Pierre Raskin	FR [q1+q2] [15h+45h] [5 Crédits] 🌐			X
⊗ LSST1002M	Informations et esprit critique - MOOC		FR [q2] [30h+15h] [3 Crédits] 🌐			X

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

### # Tableau des prérequis

<b>LANG1863</b>	" <a href="#">English for Students in Sciences (Upper-Intermediate level)</a> " a comme prérequis LANG1861 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG1861 - <a href="#">English: reading and listening comprehension of scientific texts</a></li> </ul>
<b>LBRAL2102F</b>	" <a href="#">Physiological and nutritional biochemistry : parts 1, 2 and 3</a> " a comme prérequis LCHM1371V <ul style="list-style-type: none"> <li>• LCHM1371V - <a href="#">Metabolic biochemistry - cours et travail bibliographique</a></li> </ul>
<b>LVETE1295</b>	" <a href="#">Animal cell biology : complements</a> " a comme prérequis LBIO1111 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LBIO1111 - <a href="#">Biologie cellulaire et moléculaire</a></li> </ul>
<b>LVETE1300</b>	" <a href="#">Integrated Seminars</a> " a comme prérequis LANG1861 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LANG1861 - <a href="#">English: reading and listening comprehension of scientific texts</a></li> </ul>
<b>LVETE1374</b>	" <a href="#">Physiologie digestive et nutrition des animaux domestiques</a> " a comme prérequis LCHM1371V <ul style="list-style-type: none"> <li>• LCHM1371V - <a href="#">Metabolic biochemistry - cours et travail bibliographique</a></li> </ul>
<b>LVETE1376</b>	" <a href="#">Domestic animals physiology: cardiovascular, renal and respiratory physiology</a> " a comme prérequis LVETE1296 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LVETE1296 - <a href="#">Physiologie neuromusculaire des animaux domestiques</a></li> </ul>
<b>LVETE1390</b>	" <a href="#">Histologie spéciale et des animaux domestiques</a> " a comme prérequis LBIO1234 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LBIO1234 - <a href="#">Histologie animale</a></li> </ul>

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

### VETE1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊕ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊗ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

## o Contenu :

### o Biologie

LBIO1111	Biologie cellulaire et moléculaire	Patrick Dumont Charles Hachez	FB [q1] [30h +20h] [5 Crédits]
LBIO1112C	Biologie des organismes : plantes et animaux - VETE1BA - CHIM1BA - BABA1BA - MINCULTS		FB [q2] [30h +20h] [5 Crédits]
LVETE1111	Biologie végétale appliquée à l'élevage	Muriel Quinet	FB [q2] [22.5h +15h] [3 Crédits]

### o Physique et mathématiques

LMAT1101	Mathématiques 1	Pedro Dos Santos Santana Forte Vaz	FB [q1] [30h +20h] [4 Crédits]
LPHY1101	Physique 1 [M]		FB [q1] [32h +46h] [6 Crédits]
LPHY1103	Compléments de physique		FB [q2] [40h +10h] [4 Crédits]

### o Chimie et biochimie

LCHM1111B	Chimie générale		FB [q1] [45h +45h] [8 Crédits]
LCHM1141A	Chimie organique		FB [q2] [30h +20h] [5 Crédits]

### o Anatomie et Embryologie

LVETE1141	Anatomie des animaux domestiques I	Ellen Rivas Leonel	FB [q1+q2] [45h +37.5h] [8 Crédits]
-----------	------------------------------------	--------------------	---

### o Philosophie, éthologie et éthique

LSC1120	Notions de philosophie, d'éthologie et d'éthique	Charles Pence	FB [q1] [60h] [4 Crédits]
---------	--	---------------	---------------------------------

### o Informatique

LSC1181	Recherche documentaire et outils informatiques	Frédéric Brodcom	FB [q1] [20h +10h] [3 Crédits]
---------	--	------------------	---

### o Anglais

LANG1861	English: reading and listening comprehension of scientific texts	Catherine Avery (coord.) Fanny Desterbecq Marc Piwnik	FB [q2] [10h] [2 Crédits]
----------	--	---	---------------------------------

### o Culture et esprit scientifique

LVETE1101	Introduction à la santé publique et notions d'économie	Jean-Paul Dehoux François-Xavier Philippe	FB [q2] [30h] [3 Crédits]
-----------	--	--	---------------------------------

**VETE1BA - 2e bloc annuel**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**o Contenu :****o Chimie et biochimie**

○ LCHM1271V	Eléments de biochimie		(FR) [q1] [20h] [2 Crédits] 🌐
○ LCHM1371V	Metabolic biochemistry - cours et travail bibliographique		(EN) [q2] [30h +15h] [4 Crédits] 🌐

**o Anatomie et Embryologie**

○ LVETE1245	Anatomie des animaux domestiques: splanchnologie, esthésiologie et glandes endocrines [C]		(FR) [q1] [40h +35h] [6 Crédits] 🌐
○ LVETE1246	Anatomie des animaux domestiques : systèmes nerveux, cardio-vasculaire et lymphatique [C]		(FR) [q2] [35h +40h] [7 Crédits] 🌐
○ LVETE1250	Embryologie des animaux domestiques		(FR) [q1] [26h +4h] [3 Crédits] 🌐

**o Biochimie, physiologie et histologie animales**

○ LBIO1234	Histologie animale		(FR) [q1] [20h +20h] [4 Crédits] 🌐
○ LVETE1295	Compléments de biologie cellulaire animale ■		(FR) [q2] [26h] [3 Crédits] 🌐
○ LVETE1296	Physiologie neuromusculaire des animaux domestiques		(FR) [q2] [22.5h +6h] [3 Crédits] 🌐

**o Biostatistique**

○ LVETE1262	Biostatistiques et analyse critique de l'information	Catherine Legrand	(FR) [q1] [45h +40h] [7 Crédits] 🌐
-------------	--	-------------------	---

**o Immunologie**

○ LBIO1237	Immunologie : fondements et applications en biologie		(FR) [q1] [25h +15h] [4 Crédits] 🌐
○ LVETE1243	Epidémiologie		(FR) [q2] [20h +4h] [2 Crédits] 🌐

### o Ethologie

○ LVETE1230	Ethologie des animaux domestiques	Marc Vandeneede	EN [q2] [30h +15h] [4 Crédits]
-------------	-----------------------------------	-----------------	---

### o Ethnographie

○ LVETE1280	Ethnographie et appréciation des animaux domestiques		EN [q2] [45h +20h] [6 Crédits]
-------------	--	--	---

### o Anglais

○ LANG1862	English: reading and listening comprehension of scientific texts	Ahmed Adriouche (coord.) Catherine Avery Ariane Halleux (coord.)	EN [q1] [30h] [3 Crédits]
------------	--	---	---------------------------------

### o Biosécurité

○ LVETE1201	Biosécurité et bonnes pratiques vétérinaires [M]	Claude Saegerman	EN [q2] [7.5h +22.5h] [2 Crédits]
-------------	--	------------------	--

**VETE1BA - 3e bloc annuel**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

**o Contenu :****o Biologie**

○ LVETE1312	<a href="#">Ecologie appliquée aux animaux domestiques</a>	Jean-François Cabaraux	(FR) [q2] [30h +12h] [4 Crédits] 🌐
-------------	--	------------------------	---

**o Anatomie et Embryologie**

○ LVETE1342	<a href="#">Anatomie des animaux domestiques</a>		(FR) [q2] [22.5h +22.5h] [3 Crédits] 🌐
-------------	--	--	---

**o Biochimie, physiologie et histologie animales**

○ LVETE1390	<a href="#">Histologie spéciale et des animaux domestiques</a> ■	Françoise Gofflot	(FR) [q1] [45h +60h] [8 Crédits] 🌐
○ LBRAL2102F	<a href="#">Physiological and nutritional biochemistry : parts 1, 2 and 3</a> ■		(FR) [q1] [24h] [2 Crédits] 🌐 > <i>Facilités pour suivre le cours en français</i>
○ LBIO1338	<a href="#">Travaux pratiques intégrés de physiologie, histologie et biochimie animales</a>	Melissa Page Jean-François Rees	(FR) [q2] [0h +22.5h] [2 Crédits] 🌐
○ LVETE1374	<a href="#">Physiologie digestive et nutrition des animaux domestiques</a> ■	Cathy Debier	(FR) [q2] [60h +4h] [6 Crédits] 🌐
○ LVETE1375	<a href="#">Physiologie des animaux domestiques : endocrinologie et reproduction</a>	Isabelle Donnay	(FR) [q1] [45h +9h] [5 Crédits] 🌐
○ LVETE1376	<a href="#">Physiologie des animaux domestiques : physiologie cardio-vasculaire, rénale et respiratoire</a> ■ <i>L'inscription à cette unité d'enseignement (UE) doit être conjointe à l'inscription à l'UE LVETE1375 sauf si les crédits pour LVETE1375 ont déjà été acquis précédemment.</i>	Isabelle Donnay	(FR) [q1] [45h +15h] [6 Crédits] 🌐

**o Microbiologie**

○ LBIO1311	<a href="#">Microbiologie et virologie</a>	Benoît Desguin Thomas Michiels	(FR) [q1] [40h +15h] [5 Crédits] 🌐
○ LVETE1311	<a href="#">Parasitologie et mycologie</a>	Tanguy Marcotty	(FR) [q2] [25h +7h] [3 Crédits] 🌐

### o Génétique

LBIR1352	Génétique générale		EN [q2] [45h +15h] [5 Crédits]
----------	--------------------	--	---

### o Séminaires et exercices intégrés

LVETE1300	Integrated Seminars  [M]	Melissa Page (coord.) Muriel Quinet René Rezsöházy Patrice Soumillon	EN [q2] [10h +15h] [2 Crédits]
LVETE1381	Exercices d'intégration [M]	Cathy Debier Jean-Paul Dehoux Isabelle Donnay (coord.) Françoise Gofflot Jean-François Rees René Rezsöházy	EN [q1+q2] [10h +40h] [5 Crédits]

### o Anglais

LANG1863	Anglais interactif pour étudiants en sciences (niveau intermédiaire+)	Ahmed Adriouèche (coord.) Catherine Avery (coord.) Amandine Dumont (coord.) Sandrine Jacob (coord.) Nevin Serbest Françoise Stas	EN [q1 ou q2] [30h] [2 Crédits]
----------	---	---	--

### o Stage

LVETE1244	Initiation à la ruralité et stage d'immersion en milieu professionnel (7 jours) [M]	Isabelle Donnay	EN [q1 ou q2] [10h +40h] [2 Crédits]
-----------	---	-----------------	---

### ⊗ Cours facultatifs

Les crédits de ces cours ne sont pas comptabilisés dans les 180 crédits requis.

LSST1001	IngénieuxSud	Stéphanie Merle Jean-Pierre Raskin	EN [q1+q2] [15h +45h] [5 Crédits]
LSST1002M	Informations et esprit critique - MOOC		EN [q2] [30h +15h] [3 Crédits]

## VETE1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

De plus, les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle. L'étudiant ne peut présenter le concours que 2 fois et sur 2 années consécutives.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

## PÉDAGOGIE

---

Des séances sont organisées au cours de la première année autour des questions de méthode de travail, par exemple la gestion du temps ou la manière d'aborder les différentes matières.

Outre des rapports à remettre ou des contrôles de connaissance au début de certaines séances de laboratoires, des interrogations obligatoires intervenant dans la note finale de chaque matière sont organisées après un mois de cours au premier quadrimestre.

Il est important de remarquer que la grande majorité des enseignements théoriques sont complétés par des travaux pratiques (TP) ou des séances d'exercices. Ces TP se déroulent dans des laboratoires didactiques modernes et très bien équipés en présence des enseignants ou de leurs assistants.

Les exercices et laboratoires sont organisés en petits groupes.

Des monitorats permettent à ceux qui le souhaitent de faire le point sur les matières vues au cours : les enseignants de chaque discipline répondent aux questions des étudiants et expliquent les points moins bien compris.

La plupart des enseignements disposent également d'un site internet où est déposée une série d'informations utiles pour l'étude.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Différentes modalités sont mises en oeuvre pour l'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation; elles sont adaptées aux types de prestations : évaluation continue notamment pour les exercices pratiques, évaluation des travaux personnels et de groupe, évaluation globale (écrite et/ou orale) durant les sessions d'examens.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

Pour les examens relatifs aux activités d'enseignement inscrites au premier quadrimestre du deuxième ou du troisième bloc annuel, il est à noter la possibilité suivante. Si un étudiant inscrit à un examen de janvier n'a pas pu présenter l'examen pour des raisons de force majeure dument justifiées, il peut demander au président du jury l'autorisation à présenter l'examen en juin. Le président du jury juge de la pertinence de la demande et, si le titulaire du cours marque son accord, peut autoriser l'étudiant à présenter l'examen en juin.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

La mobilité internationale est recommandée plutôt dans le cadre des programmes de master.

Par ailleurs, la participation à une mobilité courte peut être envisagée en fin de bachelier dans le cadre du réseau Athens <https://www.paristech.fr/fr/international/europe/athens>

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

Ce programme donne un accès direct au master en médecine vétérinaire (VETE) organisé à l'Université de Liège.

### Autres formations accessibles au terme du programme

Des masters UCLouvain (généralement orphelins) sont largement accessibles aux diplômés bacheliers UCLouvain. Par exemple :

- le [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (accès direct pour tout bachelier),
- le [Master \[120\] en études européennes](#) (accès direct pour tout bachelier moyennant mineure en études européennes; sur dossier pour tout autre bachelier),
- le [Master \[120\] en éthique](#) (accès pour tout bachelier moyennant d'éventuels enseignements supplémentaires).
- le [Master \[120\] en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire](#) (accès direct, moyennant compléments de formation ou refusé)

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

SST/SC/VETE

Dénomination	Ecole de médecine vétérinaire (VETE)
Faculté	Faculté des sciences (SC)
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Sigle	VETE
Adresse de l'entité	Croix du sud 4-5 - bte L7.07.10 1348 Louvain-la-Neuve
Site web	<a href="https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/vete">https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/vete</a>
Responsable académique du programme:	<a href="#">Isabelle Donnay</a>
Jury	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présidente et Conseillère aux études: <a href="#">Isabelle Donnay</a></li><li>• Secrétaire: <a href="#">Françoise Gofflot</a></li></ul>
Personne(s) de contact	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestionnaire administrative du programme annuel de l'étudiant-e (PAE): <a href="#">Nathalie Micha</a></li></ul>